



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel n° 53

Avril 1963

S O M M A I R E

- | | |
|--------------------------------|--|
| I) Le 1er Mai | IV) Les revendications de la Fonction Publique |
| II) Les revendications du CNRS | V) Le compte-rendu de notre dernier congrès |
| III) La journée du 25 Avril | VI) Validation à l'IGRANTE |
| | VII) Les primes du 1er semestre 1963 |

1er MAI, JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Notre syndicat, comme chaque année appelle ses militants à participer, dans chaque localité, aux manifestations qui auront lieu à cette occasion.

Le 1er Mai, bien que chômé et payé, n'est pas, en effet, pour les travailleurs, un simple jour de repos. Date anniversaire de luttes anciennes, les salariés manifestent ce jour là dans tous les pays, mettant ainsi en évidence, les liens qui unissent les travailleurs du monde entier.

En cette journée du 1er Mai 1963, ils seront nombreux, et pas seulement en France, à rendre hommage à Julian Grimau, travailleur espagnol lâchement assassiné par les fascistes.

La lutte contre le fascisme demeure un mot d'ordre de ce 1er mai.

Le monde du travail sait que la paix est pour lui un bien précieux. En France, comme à l'étranger, nous lutterons, pour obtenir de nos gouvernements une politique de paix et de désarmement conforme à nos intérêts. En France, nous exigeons qu'on en finisse avec la politique de force de frappe, ruineuse pour notre économie; nous réclamons la tenue des Etats Généraux pour le désarmement. Depuis plusieurs années, le pouvoir gaulliste remet en cause les libertés syndicales. Les mineurs, tout récemment, nous ont montré la voie. En refusant unanimement, de répondre à la réquisition, ils ont lutté non seulement pour l'aboutissement de leurs revendications, mais aussi pour le respect des libertés syndicales de tous les travailleurs de France.

Grâce à leur unité, grâce à la solidarité active des autres travailleurs, les mineurs ont remporté une grande victoire.

En suivant cet exemple, nous ferons du 1er Mai 1963, une grande journée d'action unitaire pour l'aboutissement de nos revendications.

LES REVENDICATIONS DU C.N.R.S.

Dans notre précédent bulletin (n° 52 - mars 1963) nous avons donné le tableau des majorations d'indices prévues dans l'arrêté qui doit intervenir pour étendre aux contractuels du C.N.R.S. les mesures prises pour les fonctionnaires des cadres C et D (Dans ce tableau une erreur s'est glissée : pour le 1er échelon de 7 B il faut lire + 2 points et non + 1).

Nous indiquons également la valeur du point à partir du 1-1-63 (3,83f), qui, pour la région parisienne permet de calculer l'augmentation mensuelle ainsi que la fraction du rappel correspondant aux mois de 1963, (Pour la province une valeur approximative peut être obtenue à partir des données ci-dessus, en appliquant les coefficients mentionnés en tête de la grille des salaires de notre page de documentation n° 49 de décembre 1962). Pour l'année 1962, il n'est pas possible de donner un mode de calcul simple et précis du rappel, la valeur du point étant différente selon les indices du fait des indemnités dégressives existant à cette époque. On peut estimer toutefois qu'il variera de 10.000 anciens francs environ pour les plus faibles majorations (2 ou 3 points) à 50.000 et 60.000 A.F. pour les plus fortes (12 et 14 points).

La faiblesse et les inégalités des modifications prévues (majorations de points faibles pour 4C - 6D - 5D - 7B - 2B, plus substantielles pour 3C - 4D - 2D - 6B mais nulles pour 8B - 9B - 4B - 5B - 3B) résultent en partie de l'insuffisance et de la disparité des mesures prises pour les fonctionnaires, mais aussi des restrictions imposées par les Finances au projet du CNRS.

A l'exception des catégories 7B et 6D, les relèvements indiciaires que le CNRS demandait identiques à ceux obtenus par les fonctionnaires pour toutes les catégories correspondantes de contractuels (6D à 5D - 3C et 4C - 9B à 4B), ont été réduits ou supprimés. La réduction du nombre d'échelons, proposée pour 8 des 12 catégories intéressées par le projet, n'a pas été accordée; le motif donné par les finances étant que les contractuels bénéficient actuellement d'une durée de carrière inférieure à celle des fonctionnaires.

Certaines catégories se trouvent donc exclues des améliorations pour les raisons suivantes :

- 9B et 8B : aucun relèvement d'indices n'ayant été accordé aux fonctionnaires correspondant à 9B et seulement 5 points au début de 8B, l'augmentation devait provenir d'une réduction du nombre d'échelons.
- 5B et 4B : Les indices de carrière de ces catégories sont actuellement supérieurs à ceux des catégories de fonctionnaires auxquelles elles ont été assimilées. Les finances n'ont pas accepté de maintenir cet avantage et ont refusé toute majoration.
- 3B et 2B : Un aménagement des débuts de carrières (+ 20 points pour 3B - suppression du 1er échelon équivalent à 30 points anciens pour 2B) était proposé par le CNRS pour tenir compte de la remontée des indices de 4B. Le refus opposé à la 4B rendait sans objet la demande de glissement de carrière des 3B et 2B (nous reviendrons plus loin sur le cas de 2B).

Le projet du CNRS prévoyait d'autre part des améliorations statutaires intéressant les catégories D (mention dans le statut de la profession de secrétaire sténodactylographe - accroissement de 20 à 33% de l'effectif de la catégorie 2D. augmentation de 5 à 30% du pourcentage de dérogations pour les D) et le passage en 5B sur rapport du chef de service.

Ces aménagements ont tous été refusés par les Finances qui ont toutefois accepté de faire un effort pour la catégorie 2D et de maintenir le parallélisme de fin de carrière entre 2D et 2B. C'est pourquoi ces deux catégories bénéficient de majorations d'indices (non négligeables pour 2D et seulement pour les 3 derniers

échelons de 2B) bien que n'étant pas assimilables aux cadres C et D de fonctionnaires.

Le décret, dont il avait été fait état lors des entrevues avec les pouvoirs publics, ne prévoyant plus qu'une mesure de suppression totale de l'examen professionnel en 5B introduit par les Finances, aurait été rejeté par le CNRS; cette mesure étant un recul par rapport à la situation antérieure.

Les seules dispositions attendues sont donc des modifications indiciaires. Elles font l'objet de l'arrêté signé par les Finances. Avant de paraître au journal officiel, ce texte doit encore recueillir la signature de l'Education Nationale (qui devrait intervenir incessamment) et celle de la Fonction publique, ce qui d'après le ministère demanderait un délai supplémentaire de trois semaines.

Ces lenteurs administratives suffisent à prouver combien notre action était nécessaire pour l'aboutissement de mesures qui, bien que modestes, s'appliquent à des catégories peu favorisées par le "milliard" et pour en obtenir l'effet au 1er janvier 1962.

Comme en a décidé l'Assemblée du personnel du 20 mars, nos efforts doivent maintenant se poursuivre pour obtenir du CNRS le dépôt d'un nouveau projet tenant compte de tous les points de notre plateforme revendicative et pour que les crédits nécessaires à la satisfaction de nos revendications soient inscrits au budget. Notre participation à la grève du 25 avril avec tous les personnels de l'Université et de la Recherche, a, pour cela, une grande importance.

En dernière minute nous apprenons que le texte est signé par le Ministre de l'Education Nationale et a été transmis à la fonction publique le 23 Avril.

LA JOURNEE DU 25 AVRIL

Devant l'insuffisance du budget 1963 de l'Education Nationale, l'ensemble des organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (professeurs, chercheurs, personnels techniques et administratifs) se sont adressées le mois dernier à Monsieur FOUCHET, Ministre de l'Education Nationale, pour lui demander une audience. Un mois après cette demande, aucune réponse n'avait été donnée aux syndicats. Aussi ont-ils décidé d'alerter l'opinion publique par une journée solennelle de grève qui a eu lieu le 25 avril.

Cette grève avait été précédée par une conférence de presse où les représentants des organisations syndicales avaient commenté, pour les journalistes, le memorandum intersyndical qui aurait dû être présenté au Ministre. Ce memorandum précisait les revendications urgentes des différentes catégories qui devraient être inscrites au collectif budgétaire discuté à l'Assemblée Nationale au mois de Juin. C'est notre camarade Chanconie qui, au cours de cette conférence de presse, a pris la parole au nom de l'Intersyndicale des personnels techniques et administratifs du CNRS pour présenter nos revendications particulières. Celles-ci portent sur la création de postes et sur les traitements :

1) Création de postes. Nous réclamons 700 nouveaux postes supplémentaires de techniciens ce qui correspond, avec les 700 postes déjà prévus au budget, à une augmentation totale de 30%. Ce taux devrait être maintenu pendant plusieurs années encore pour que la proportion chercheurs-techniciens devienne convenable.

2) Traitements des techniciens. Pour assurer le réajustement des traitements des catégories qui ont bénéficié d'une façon très insuffisante du décret de juin 1961, nous demandons l'inscription au collectif d'une somme de 2,5 millions de francs.

Pour la lère fois, l'unité intersyndicale était réalisée non seulement par les techniciens et chercheurs du CNRS mais aussi par tous les syndicats de l'Enseignement Supérieur, des agents aux professeurs de Facultés (FEN, SGEN, et Autonomes).

Au cours de cette journée de grève des manifestations et cortèges se sont déroulés dans les principales villes universitaires.

LES REVENDICATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Il y a presque un mois que les mineurs ont repris le travail, après avoir fait une grève de près de 5 semaines. Une détermination farouche, une unité jamais égalée, et un très large mouvement de solidarité ont permis aux mineurs de faire face aux réquisitions (signées par De Gaulle) et d'avoir satisfaction. Ce puissant mouvement revendicatif des mineurs a servi de catalyseur aux autres secteurs de l'industrie nationalisée. Il est certain que leurs revendications étaient déjà posées, mais l'action des mineurs a contribué au développement de leur propre mouvement.

Quant à nous, Fonction Publique, notre cas vient seulement d'être envisagé par le Gouvernement. Ce n'est pas par hasard que nous sommes les derniers. Nous avons été les moins combattifs et les moins unis et l'expérience a prouvé que le pouvoir ne fait une "politique sociale" que lorsqu'on l'y oblige. Les mineurs l'ont démontré une fois de plus.

Toutefois, examinons les propositions qui ont été faites à la délégation de l'UGFF le 11 Avril, reçue par M. JOXE, Ministre chargé de la Réforme Administrative.

Monsieur JOXE a tout d'abord rappelé que la Commission Massé avait conclu que le retard était de 8% pour les mineurs, 6% pour l'EDF et 5,2% pour les cheminots. Une majoration de 3% (4 fois 0,75%) a été également accordée au titre de l'expansion.

En ce qui concerne la Fonction Publique, le Ministre a rappelé que les efforts seraient portés sur le salaire de base, en arrêtant à peu près tout ajustement catégoriel. C'est là une menace directe contre les reclassements qui restent à effectuer. Le Ministre a considéré qu'il convenait de poursuivre, en fonction des conclusions du rapport Massé et des améliorations accordées à l'EDF et à la SNCF, la politique d'harmonisation et d'alignement entre les rémunérations globales des deux secteurs entreprises en 1958.

Il a donc pris pour référence l'année 1958.

En définitive, après modification, le conseil des Ministres du 17 avril a pris les décisions d'augmentations suivantes :

1er Avril 1963	:	4%
1er Octobre	:	1,5%
1er Janvier 1964	:	1,75%

Total		7,25%

Les organisations syndicales contestent les chiffres avancés par le Ministre. En effet :

- l'année 1958 comme référence ne saurait se justifier, sinon par la volonté délibérée de négliger totalement le retard existant avant cette date et chiffrée à 33% en Juin 1957.

- l'évaluation du retard de la Fonction Publique en partant des résultats de la commission Massé est formellement contestée par les Fédérations du secteur nationalisé.

- On constate que les propositions gouvernementales sont en retrait sur celles qui devraient normalement en résulter, puisque, au 1er Janvier 1964, nous aurons :

Fonction Publique	:	7,25%
EDF - GDF	:	8,15%
SNCF	:	8,20%

D'autre part la Fonction Publique est exclue de l'indemnité de 50 francs (63) accordée à tous les agents du secteur nationalisé.

Ainsi on aboutit à un nouveau décalage de la Fonction Publique.

Ce que nous avons obtenu constitue malgré tout un recul du Gouvernement, qui n'avait pas manqué de préciser au début de la présente année que rien de plus ne serait accordé aux fonctionnaires. Ce recul, nous le devons en grande partie à l'action de nos camarades mineurs et du secteur nationalisé. Si l'on excepte les manifestations du 20 Mars, on peut dire que nous n'avons pas participé à la grande bataille revendicative. C'est pourquoi seule l'action unie de tous les agents de la Fonction Publique et des fonctionnaires peut faire améliorer les mesures envisagées. L'UGEF poursuit inlassablement ses efforts pour qu'elle se réalise.

En première étape, nous devons exiger la réunion d'une "table ronde" à laquelle participeraient les représentants du Gouvernement et de toutes les Fédérations, au cours de laquelle serait établi un calendrier concernant les autres problèmes (catégories C et D, auxiliaires, retraites, etc...)

LE COMPTE RENDU DE NOTRE DERNIER CONGRES

Le huitième congrès de notre syndicat s'est tenu les samedi 30 et Dimanche 31 mars 1963, Toutes les sections de la région parisienne étaient représentées ainsi que la plupart de nos sections de provinces (Bordeaux, Grenoble, Caen, Garchy, Nancy, Roscoff, Marseille...)

Il y a quelques années la présence à nos congrès de camarades de province était un évènement, c'est aujourd'hui une chose normale, De plus ces délégués provinciaux, non seulement étaient nombreux, mais surtout ont participé activement aux travaux du Congrès.

Nul doute que ce résultat est dû à notre effort d'organisation et à nos rapports plus étroits avec la province, efforts que nous allons poursuivre et intensifier.

Les organisations de la CGT étaient représentées par nos camarades BERTOU de l'UD de la Seine et CASTEL de la FEN-CGT, qui ont contribué à nos travaux par leurs interventions sur la lutte revendicative dans la Fonction Publique, et l'unité.

Les syndicats de chercheurs et de personnels technique de l'enseignement supérieur étaient également représentés BOURRET et RIBOT pour le syndicat des personnels de l'Enseignement Supérieur CGT, Callède du Syndicat des personnels contractuels de l'éducation nationale FEN, LAHALLE du Syndicat des chercheurs FEN.

Chaque délégué a été frappé par le sérieux des interventions reflétant les discussions dans les différents laboratoires. La discussion très fructueuse permet de dire que notre syndicat a atteint une maturité qui lui permet d'aborder des

problèmes comme celui de l'orientation de la recherche et de la défense du CNRS avec le souci de prendre les responsabilités qui nous incombent.

Cette volonté de dépasser le cadre strictement corporatif et de lier toutes nos luttes a'est aussi affirmer dans la discussion concernant l'action pour l'aboutissement de notre nouvelle plateforme revendicative.

Cette action va démarrer et se développer au long des prochains mois.

Quant à notre organisation les responsabilités de notre Syndicat dues à nos effectifs toujours croissants nous obligent à nous organiser de plus en plus précisément avec des moyens sans cesse grandissants.

Sans entrer dans le détail nous pouvons dire que le Congrès a traité principalement quatre grands problèmes :

- 1/ La préparation de l'action revendicative
- 2/ La défense de la recherche
- 3/ Les oeuvres sociales
- 4/ Notre organisation

Notre 8ème Congrès a pleinement réalisé son objectif en définissant clairement le programme de notre syndicat, l'élection d'un conseil national représentatif des disciplines et catégories du CNRS permettra de garder la lutte unie des personnels du CNRS pour de nouveaux succès.

Ce programme et l'importante résolution adoptée unanimement par le congrès seront publiés dans le prochain bulletin imprimé.

VALIDATION à l'I.G.R.A.N.T.E.

Un arrêté du 14 mars 1963 reporte au 1er juillet 1963 la date limite pour le dépôt des demandes de validation à l'I.G.R.A.N.T.E. des services antérieurs à 1960. Retardataires, ne laissez pas passer ce nouveau délai.

LES PRIMES DU 1er SEMESTRE 1963

Taux et montant du crédit alloué au poste (en nouveaux francs).

1A - 16% - 1964,00	1B - 12% - 939,90
2A - 16% - 1433,92	2B - 12% - 712,38
3A - 16% - 1326,72	3B - 12% - 615,84
1C - 12% - 859,44	4B - 12% - 523,92
2C - 12% - 659,52	5B - 12% - 482,58
3C - 12% - 494,10	6B - 8% (1) 268,12
4C - 12% - 429,72	7B - 8% (1) 245,12

(1) Pour ces catégories, 8% est le double (attribuable à tous) du crédit alloué.

Ces chiffres sont établis sur la base des salaires actuels. Si une augmentation des traitements de la Fonction Publique intervient avant la date de paiement des primes nous ne manquerons pas de demander au CNRS d'en tenir compte.